

WDR 2007-2013 AXE 4 LEADER



GAL HAUTE-SURE FORET D'ANLIER

Intitulé du Projet : Fermes d'insertion sociale

Comité de projet du : 30 septembre 2014

RAPPORT FINAL D'ACTIVITES

Code projet : DRA4M413B10P02BC

Arrêté Ministériel (date de signature): 14 juillet 2009 et avenant du 24/03/2011 et notification de l'avenant au 05/12/2011
Période concernée : 01/04/2009 – 31/12/2014

Budget global (100%) 68.900,00 €

Budget phase 1 : 37.500,00 / phase 2 : 31.400,00

Bénéficiaire du projet : GAL Haute-Sûre Forêt d'Anlier

chargée de mission : Laetitia STILMANT

Opérateur de terrain : GAL Haute Sûre Forêt d'Anlier

Autorité responsable : SPW-DGO3 – Direction des programmes Européens

Personne de contact à l'administration: **Laurent CONOTTE**

Autorité responsable du suivi technique :

Personne de contact à l'administration: **Laurent CONOTTE**

Intitulé du PDS : Plan de Développement stratégique du Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anier

Communes du Parc naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier :
Bastogne, Vaux-Sur-Sûre, Fauvillers, Martelange, Habay et Léglise

1. OBJECTIFS DU PROJET

1.1. Description du projet.

Ce projet a pour but de remettre sur pied la tradition d'accueil qu'avaient les agriculteurs d'antan en accueillant, au sein de la ferme, des personnes en difficulté (physique, économique et/ou sociale) et en leur offrant une activité adaptée. Cela, en partenariat avec une institution qui est chargée de les encadrer au plan social.

Constat d'une agricultrice : « **on a perdu la spontanéité de l'accueil social à la ferme en une génération. Pourquoi ? Par peur du retour contre soi en cas d'accident. Le monde s'est complexifié au niveau administratif et on est dans une société du risque** ». Il n'existe pas de cadre en Wallonie pour officialiser ces accueils, alors qu'un tel système fonctionne, avec succès, dans le nord du pays, ainsi que dans bon nombre de pays voisins. Il y a, de toute évidence, un potentiel dans le secteur de l'agriculture sociale pour la Wallonie. C'est ce que ce projet tente à démontrer, sur base d'une expérience pilote, menée à l'échelle du territoire du GAL

1.2. Objectifs du projet.

L'objectif général du projet « Les Fermes d'Insertions sociales » (FIS) est la **création de lien social en zone rurale**, sur le territoire du Groupe d'Action Locale Haute-Sûre Forêt d'Anlier.

Objectif 1 : Mise en place d'accueils sociaux en ferme.

- Identifier les partenaires sociaux du réseau 'fermes sociales';
- Identifier les agriculteurs du réseau 'fermes sociales' ;
- Création de partenariats entre les acteurs sociaux et agricoles ;

Il s'agira très concrètement de tester les accueils sociaux en ferme et d'en dégager l'utilité (ou non) pour ces personnes.

Objectif 2 : Détermination du cadre pour les accueils sociaux en ferme.

Au travers des accueils concrets testés en ferme durant le projet, il s'agit d'en dégager les conditions nécessaires pour rendre ces accueils optimaux et rendre le système des FIS efficient. Le cadre sera pensé à un niveau juridique (réglementation & gestion des risques), économique (financement) et social (encadrement humain).

Objectif 3 : Sensibilisation aux Fermes d'Insertions Sociales.

Il s'agit de faire connaître le principe des Fermes d'insertion Sociale, tant auprès des partenaires potentiels (agriculteurs et institutions sociales) qu'auprès du grand public, à l'intérieur du territoire du GAL HSFA et au-delà.

Cet objectif est essentiel dans une perspective de diffusion de l'expérience à l'échelle Wallonne et de pérennité du système. Du succès de la communication relative au projet, dépendra notamment l'organisation de nouveaux accueils, et par là:

- Le maintien (ou la création) d'emplois;
- L'amélioration des compétences des partenaires du projet;
- L'insertion de personnes en décrochage social.

2. ACTIONS CONCRÈTES RÉALISÉES

Le projet des fermes d'insertion social a permis: la mise en place d'accueils sociaux en ferme sur le territoire du GAL HSFA, dans un cadre claire et sécurisant pour tous. Différents outils de communication ont été créés pour témoigner de ces expériences et servir de repères au-delà du territoire.

Cette expérience pilote s'est déroulée en deux phases successives :

Phase 1 (Période 04/2009-06/2011) : Elaboration et mise en œuvre d'un réseau d'opérateurs de terrain.

Sensibilisation et identification des opérateurs de terrain.

Mise en situation et constitution d'un réseau d'opérateurs.

Phase 2 (Période 07/2011-03/2013): Identification des mesures à mettre en œuvre pour pérenniser le système.

Le projet a débuté au 01/04/2009. L'arrêté ministériel couvre la période du 01/04/2009 au 31/03/2011. Il a été prolongé par voie d'avenant en date du 24 mars 2011 jusqu'au 31/12/2014.

2.1 La mise en place d'accueils sociaux en ferme

Faire de son exploitation agricole une Ferme d'Insertion Sociale, c'est choisir d'ouvrir ponctuellement son cadre de vie et de travail à une personne fragilisée. L'espace d'une ou plusieurs journées, l'agriculteur devient « agri-tuteur »/ « agri-tutrice » en proposant à un « agri-aidant » de partager son travail quotidien à la ferme.

Au-delà du coup de main que cela peut représenter, il y a l'envie d'accueillir quelqu'un qui s'intéresse au monde agricole et qui souhaite se rendre utile.

La coordinatrice du projet a guidé ces accueils en ferme. Elle organisait les rencontres de liaison entre l'agriculteur, l'« agri-aidant » et son institution. Pour chaque collaboration entre agriculteurs et institutions, nous sommes partis de leurs attentes particulières. Lorsqu'il nous apparaissait qu'une attente d'un agriculteur rencontrait les besoins d'un bénéficiaire, nous organisions une rencontre de liaison. S'en suivait la définition d'accords via une convention de partenariat (annexe I), le suivi régulier, la formation des agriculteurs de façon individuelle sous forme de supervision, ou collective lors de 6 réunions du groupe de travail, et enfin l'évaluation de l'accueil pour 7 d'entre eux qui se sont clôturés. La méthode de suivi est présentée au point « 2.2.c dimension humaine du cadre ».

Ce projet a permis l'insertion de **10 bénéficiaires** sociaux dans **8 exploitations** agricoles différentes. Cela, en partenariat avec **10 agriculteurs** et **6 institutions** sociales du territoire.



Trois accueils sont toujours en cours à la clôture de ce projet.

Durée des accueils : de un mois à plus de 2 ans. Les trois accueils toujours en cours ont un objectif d'insertion sociale à long terme et durent depuis plus d'un an et demi, à raison d'une journée semaine. L'objectif peut-être à court terme, comme ce fut le cas d'une jeune en décrochage scolaire, pour qui l'objectif était de retrouver un rythme: se lever le matin, pour faire les soins aux animaux et aider l'agriculteur. Se rendre utile, tout en questionnant son projet de formation avec son éducateur, en se confrontant à une profession concrète.

Pour rendre compte des bénéfices apportés aux acteurs du projet, se référer au point 3.3. *Impacts sur le territoire, sur la population, les publics cibles du GAL.*

La méthode de recrutement est présentée au point 3.2.b. Analyse du public touché.

2.2 La détermination d'un cadre

Le cadre a été pensé dans trois dimensions : juridique, économique et sociale.

a. Dimension juridique du cadre FIS

Pour rendre les accueils possibles, le GAL a commandé une étude juridique relative aux couvertures d'assurances pour mener son expérience pilote (annexe II). L'étude détaillée a été présentée dans le rapport d'activités n°5 du premier semestre 2011. Elle cible les risques et personnes à couvrir, rend compte de l'unique offre en matière d'assurance pour ce projet en Wallonie (par la compagnie d'assurance CBC) et propose une convention de partenariat écrite et tripartite (agri-aidant et son institution, agriculteur et GAL – annexe I). Remarquons que suite à cette étude, nous avons modifié le vocabulaire utilisé dans le présent projet. Il n'est en aucun cas question de « travail » mais bien « d'activité » en ferme. Et ce pour des raisons de statut des bénéficiaires, qui ne sont pas employés ou ouvriers. L'orientation choisie ici dans les projets d'accueil est une activité bénévole, s'inscrivant donc dans une démarche volontaire et non rémunérée, de part et d'autre. L'agriculteur est toutefois soumis à la loi sur le bien-être au travail (loi du 4 août 1996).

Au point 6 consacré aux perspectives futures, nous émettrons des recommandations relatives à ce cadre en cas de reprise du projet à l'échelle wallonne.

b. Dimension économique du cadre FIS

Dans ce projet, le terme « travail » n'est pas à concevoir comme « l'activité professionnelle donnant droit à un salaire », mais est à entendre dans le sens de la valeur du travail, l'activité qui va demander au corps et à l'esprit un effort, dans le but d'une réalisation précise. C'est pourquoi, nous parlons le plus souvent « d'activité » en ferme. Nous partons du postulat de base selon lequel cette valeur « travail », lorsqu'elle est mise en place dans le respect des personnes, peut être vecteur de bien-être pour l'individu. Dans le cadre de ce projet, il n'est à aucun moment question d'argent, ni pour l'agriculteur, ni pour l'institution. C'est réellement la relation qui est centrale et l'échange d'aide et de savoirs qui fait office de « gains ».

Cette activité bénévole peut toutefois s'inscrire dans une démarche de réinsertion économique. L'accueil en ferme est alors un moyen d'atteindre cet objectif, que le bénéficiaire se fixe avec son institution. Lors d'une réunion du groupe de travail relative à la question d'une rémunération éventuelle, l'ensemble des partenaires présents ont affirmés cette volonté de ne pas entrer dans une logique économique, au risque de dénaturer le projet. Même l'idée d'un défraiement de l'institution vers l'exploitation agricole pour les jours d'accueil a été écartée. Les agriculteurs acteurs du projet nous ont tous exprimé ce point de vue. La crainte principale étant que des agriculteurs peu scrupuleux n'entrent dans le projet sans réels estime et intérêts pour la personne accueillie.

C'est l'orientation qui a été débattue sur le territoire du GAL lors des groupes de travail et qui correspond aux besoins locaux. Toutefois, ce cadre est à nuancer dans le point 6 consacré aux conclusions et recommandations.

Enfin, il est à noter que des retombées économiques transparaissent dans ce projet, à moyen ou long terme : une personne handicapée qui se fait engager par l'agriculteur au terme du projet d'accueil ; un jeune déscolarisé qui reprend goût à son projet de formation via cette expérience de terrain ; un adulte très loin de l'emploi qui réapprend un certain rythme de travail et se relance dans un projet d'insertion socio-professionnelle à l'issue de l'accueil en FIS ; l'agriculteur qui reprend goût au travail agricole en rompant sa solitude et la monotonie du travail grâce à un accueil ; une agricultrice qui trouve enfin sa place dans la ferme familiale au travers de l'accueil ... Autant d'exemples très difficiles à quantifier de manière chiffrée mais qui ont un impact économique potentiel pourtant bien réel.

c. Dimension humaine du cadre FIS

L'expérience des accueils menés sur le territoire du GAL HSFA démontre l'importance du cadre humain dans ce projet. Pour garantir un respect des personnes, tant les agriculteurs que les bénéficiaires, il est nécessaire qu'il y ait une tierce personne – garant du cadre et facilitateur de la relation.



Le cadre est détaillé dans la publication « Agriculture et social, une alliance qui a du sens », p 15 à 28 (annexe III). En voici les principales recommandations :

Avant l'accueil :

- Aider l'agriculteur à définir son projet d'accueil en fonction de ses attentes, de ses disponibilités et de ses contraintes de terrains (réorienter vers un autre projet si ses attentes ne coïncident pas avec les principes des FIS) ;
- Réaliser le même travail de réflexion du côté de l'institution et du futur agri-aidant ;
- S'assurer qu'il s'agit bien de la volonté de l'agri-aidant, et non pas uniquement l'attente de l'institution ;
- Mettre en relation les partenaires en s'appuyant sur la convention de partenariat (qui responsabilise chaque partie et définit les points suivants : fréquence et horaire d'accueil, tâches, règles de sécurité et vêtements d'usage, déplacements, modalité de suivi, assurances) ;
- Rassembler les documents relatifs aux risques (cfr annexe III, p20) pour s'assurer de la conformité des assurances à la ferme, de l'aspect sécurisé des lieux (avec Prevent Agri) et un extrait de casier judiciaire de l'agriculteur (mention « néant »).

Dans la mise en place de l'accueil, **trois pièges sont à éviter** :

- Une discrimination potentielle: Il nous est arrivé au cours du projet de refuser la candidature d'un agriculteur parce que son objectif premier était d'avoir de l'aide manuelle à la ferme. L'envie d'accueil, de rencontre, de partager son travail avec quelqu'un ... étaient absents de son discours. Le projet ne doit pas être l'opportunité déguisée pour un chef d'entreprise d'obtenir de la main d'œuvre gratuite. En commençant l'entretien par l'écoute des attentes de l'agriculteur, cela s'identifie très rapidement.
- Un accueil sans réel projet individuel pour la personne : Dans le même ordre d'idée, il convient de ne pas accepter de la part d'une institution des demandes d'accueils massives. Réaliser des tâches manuelles, au contact d'animaux, en extérieur même s'il fait froid..., cela ne peut pas convenir à tous leurs bénéficiaires ! L'accueil doit rester individuel et un projet propre à une personne, pour éviter que ce ne soit trop lourd pour l'agriculteur, mais aussi parce que c'est ainsi qu'une vraie relation se noue plus facilement. Une exception toutefois si l'agriculteur veut donner une dimension importante au social dans son exploitation et se professionnaliser dans ce secteur par l'accueil de groupe. (cfr. Annexe III – Guide pour un accueil en ferme réussi, p 46).
- Des peurs qui freinent la mise en place de l'accueil : ne pas entendre et accompagner les craintes des futurs participants : peur de perdre du temps, peur du regard des autres (va-t-on me percevoir comme un profiteur ?), peur de l'inconnu, peur de la différence, peur de ce qu'on ne connaît pas, peur de se lancer dans un nouveau projet, peur de ne pas être accepté tel qu'on est... Il faut aider les participants à exprimer leurs craintes, les entendre et les accompagner, et cela dès la première rencontre pour ne pas que ces peurs deviennent des freins à la mise en place de l'accueil.

La coordinatrice a particulièrement veillé à ne pas tomber dans ces travers. En cas de reprise à l'échelle Wallonne, il faudra bien garder ces points à l'esprit et dégager du temps de travail suffisant aux opérateurs de suivi de proximité.

Pendant l'accueil : Après trois accueils effectifs, la coordinatrice rassemble les participants pour évaluer la manière dont chacun vit l'accueil. Des réorientations et recadrages sont parfois à faire à ce stade (non-respect des horaires, relation qui se met difficilement en place, institution trop peu engagée dans la mise en place de l'accueil, etc.).



Des **supervisions** sont ensuite réalisées pour chaque accueil à la fréquence minimum d'une tous les deux mois, ou sur demande, en fonction des besoins. Il est très important de s'assurer de façon continue que les personnes vivent bien l'accueil, qui peut

bouleverser le fonctionnement habituel de la personne. Par exemple, un jeune qui a toujours vécu en institution peut être touché par la dimension familiale de l'accueil et rentrer en confrontation avec l'institution, remettant tout en question. L'institution doit donc mesurer l'importance du suivi à mettre en place en interne avec le jeune (notamment sur un plan affectif). La coordinatrice de l'accueil doit remettre l'institution face à son devoir d'accompagnement de l'agri-aidant dans ce que suscite cet accueil. En revanche, du côté de l'agriculteur, c'est la coordinatrice qui veille à effectuer ce suivi et s'assure que l'agriculteur ne porte pas trop de responsabilité (par exemple : des confidences lourdes à porter de l'agri-aidant à l'agriculteur, remise en question de l'accueil face aux répercussions sur le comportement du jeune en institution). Il est primordial de ne pas laisser l'agriculteur seul face aux difficultés de l'accueil et de l'aider à mettre dès le départ une juste distance avec la personne accueillie.

Après l'accueil :

Rassembler une dernière fois les personnes pour mettre en mots ce qui a été vécu dans l'accueil. L'objectif est de récolter (à chaque étape du suivi) le témoignage de ce qui se vit (atouts et faiblesses du système). Et pour les personnes, cette rencontre permet de valoriser les apprentissages réalisés et de se quitter de manière constructive et conviviale (autour d'un repas, échange de livre photo, anecdote, ...).



2.3 La création d'outil de communication pour sensibiliser aux fermes d'Insertion Sociale

a. Création d'un groupe de travail « Fermes d'Insertion sociale ».

Ce groupe a été créé pour s'assurer que le « modèle » des FIS élaboré sur le territoire du GALHSFA colle au plus près des réalités de terrain. Ce n'est pas la chargée de mission qui a arbitrairement défini les orientations des FIS, mais les membres du GT qui ont posé des choix, en fonction de leurs attentes, besoins et constats durant les accueils. Il était constitué de membres du GAL et de l'administration, d'intervenants sociaux et agriculteurs du territoire, et de partenaires méthodologiques, comme Accueil Champêtre en Wallonie, Force Verte (ACW) ou encore l'agent relais de la Fondation Rurale de Wallonie (cfr. annexe IV liste de personnes intéressées par une reprise du projet). Il s'est réuni à 6 reprises : 4 fois dans un objectif réflexif et méthodologique (pour construire ensemble le cadre), et 2 fois dans un cadre d'échange plus large et de partage de pratiques dans des événements ouverts au grand public (séminaire sur l'agriculture sociale et projection du reportage sur les accueils : cfr. points f et g suivants).

- b. Création de deux dépliants de présentation du projet à destination des agriculteurs et institutions du territoire.

L'objectif était de recruter les acteurs du projet. Le premier dépliant créé était à destination tant des institutions sociales du territoire que des agriculteurs, comme support pour le chargé de mission dans ses premiers contacts. Via Force Verte et la commune de Bastogne, il a été diffusé aux agriculteurs de la commune début 2010 (200 exemplaires imprimés en interne). Le deuxième était davantage à destination des agriculteurs, afin de créer une offre d'accueil sur le territoire (annexe V). Il a été imprimé en 1000 exemplaires et envoyé par courrier à tous les agriculteurs du territoire en juillet 2011 et une seconde fois en avril 2012.

- c. Création d'un guide de bonnes pratiques : « Agriculture et Social : une alliance qui a du sens. Les fermes d'Insertion Sociale : guide pour un accueil en ferme réussi ».

Cette publication est l'outil qui permet déjà d'espérer une pérennisation du projet. Elle compile tous les enseignements et témoignages récoltés au cours de cette expérience pilote. Elle confère un sens au partenariat entre l'agriculture et le social. Elle propose une méthodologie aux agriculteurs et institutions wallonnes qui souhaitent mettre en place cette forme de coopération. Elle fournit également des recommandations légales et administratives pour protéger chacune des parties, en particulier l'agriculteur accueillant. Elle est complémentaire au présent rapport (annexe III). La publication a été éditée en 300 exemplaires, tous rapidement distribués. Elle a été consultée 88 fois sur le site internet www.parcnaturel.be.



- d. Création de 2 reportages vidéo pour témoigner des accueils sociaux en ferme.

Cet outil de communication n'était pas prévu dans la fiche projet. Lors du recrutement des agriculteurs locaux, nous avons éprouvé une difficulté à communiquer sur la réalité de l'accueil : faire passer les valeurs du projet et rendre concret ce qui se vit en ferme lorsque l'on accueille une personne « fragilisée ». Il fallait des agriculteurs pour toucher d'autres agriculteurs. Ces reportages sont également un outil pour pérenniser le système des fermes d'insertion sociale. (Accueil



champêtre en Wallonie l'a par exemple déjà utilisé en interne pour débattre de l'intégration du projet dans leurs missions actuelles).

Ces vidéos sont consultables en ligne sur www.parcnaturel.be dans deux versions : une version courte de 10 minutes, qui a également été sous-titrée en anglais et une version longue (20 minutes) qui témoigne de 6 collaborations entre 5 agriculteurs et 5 institutions sociales du territoire GAL HSFA. Elles ont été diffusées 37 fois sur la télévision locale TV Lux et consultées à 199 reprises sur le site internet du Parc naturel HSFA.

e. Communication via le « laboratoire des innovations sociales » - mai 2013

« Les Fermes d'Insertion Sociale – S'insérer au contact de la nature » a été rédigé en partenariat avec Julien Winkel, un journaliste social de l'agence Alter écho. Le but était de faire connaître cette possibilité d'accueil auprès des acteurs sociaux. Elle est consultable en ligne via le lien www.labiso.be sur l'onglet « la collection ».



f. Séminaire sur l'agriculture sociale – 2 mai 2013

Le projet est parti d'une visite de terrain en Flandre auprès de l'asbl « Steunpunt Groene Zoerg » (fin de la programmation leader +). Après s'être distancé d'eux pour créer un cadre en partant des attentes des acteurs de notre territoire, il nous paraissait important de revenir vers eux et d'échanger sur les modèles éprouvés. Cette journée d'échange a été organisée en partenariat avec le Réseau wallon de Développement Durable, et d'Accueil Champêtre en



Wallonie. Elle visait la sensibilisation aux FIS auprès d'agriculteurs et institutions au-delà de notre territoire, l'échange de pratiques, et les réflexions sur le modèle à mettre en place à l'échelle wallonne (annexe VI compte rendu du séminaire). Il a rassemblé 33 personnes.

g. Projection cinéma du reportage sur le projet FIS – 18 juin 2013

Cette projection avait deux objectifs : valoriser et remercier les acteurs du projet et sensibiliser et échanger sur les FIS. La projection s'est déroulée au cinéma Le Foyer à Habay-la-Vieille ; il s'agit d'un des dernier cinémas de village encore en activité en Wallonie (et c'est aussi le seul cinéma entièrement géré par des bénévoles dans notre région).

Cet évènement nous a permis de communiquer plus largement sur les résultats de l'expérience pilote, dans le but de pérenniser le système. Le monde politique et institutionnel y a été convié. Cette séance était publique et a rassemblé une bonne cinquantaine de participants. Parmi eux, des agriculteurs et institutions désireux de se lancer dans un projet similaire ainsi que des journalistes intéressés par la thématique. Une interview sur le projet a été réalisée par la radio Vivacité (diffusion sur les ondes fin juin 2013).

Invitation
Des accueils en ferme qui changent la vie !
Projection du reportage sur le projet
« Fermes d'Insertion Sociale »

Projection du reportage sur le projet « Fermes d'Insertion Sociale »

14h : accueil
14h15 : Projection du reportage sur les accueils vécus
14h45 : présentation du projet et ses perspectives. Diffusion du guide
« agriculture et social : une alliance qui a du sens ! »
15h15 : « drink échanges »

18 juin à 14h
Cinéma «Le Foyer», Place St-Etienne n°6 à Habay-la-Vieille
Renseignements complémentaires : Loetitia Stilmant : 063/60.80.83 ou 0496/17.77.53
Groupe d'Action Locale Haute-Sûre Forêt d'Anlier

Logo of the European Union and other agricultural logos.

3. ANALYSE DES RÉSULTATS

3.1. Bilan du projet au regard des objectifs fixés (objectifs de départ, progression, évolution, adaptation, innovation, ...)

Pour rappel, une **reformulation des objectifs** a été faite en cours de réalisation à la demande du comité de projet du 31/01/12. Dans ce cadre, la fiche projet a été partiellement retravaillée, en partenariat avec l'agent relais FRW Mme Ropars. Pas de grand changement sur le fond, mais le choix de terminologie plus adaptée au contexte.

Pour le détail de l'argumentation, nous vous renvoyons au rapport d'activité n°7, du 1^{er} semestre 2012, p. 3 et 4 (annexe VII).

L'objectif de création de lien social et de mise en place d'accueil sociaux en ferme a été réalisé. Les contacts entre agriculteurs et institutions sociales perdurent pour 40% des collaborations mises en place. Ces 40% ne révèlent pas un échec, puisque parmi les 60% des accueils clôturés, 20% le sont pour des raisons de cessation d'exploitation agricole ;

20% pour réinsertion des bénéficiaires dans leur milieu d'origine ;
et 20% pour lequel l'objectif de départ limitait l'accueil dans le temps.

L'asbl l'Etape nous a informés dernièrement de sa volonté de recréer une future collaboration avec le même agriculteur, ouvert à un nouvel accueil. Une agricultrice nous a également fait part de ce souhait, même si le projet se réfléchit encore en famille. Un autre agriculteur souhaiterait aussi réitérer l'expérience, mais ne le fera qu'à condition qu'un encadrement humain soit organisé (nécessité du suivi de l'accueil en ferme).

Concernant **l'objectif de création du cadre d'accueil dans ses diverses dimensions**, il est atteint pour ce qui était de la réalisation du projet sur le territoire du GALHSFA, dans le cadre du projet LEADER. La publication propose d'ailleurs un cadre clair pour tout acteur souhaitant se lancer dans un tel projet. Le cadre envisagé localement peut fournir des repères pour aider à la construction d'un cadre wallon en cas de reprise du projet par ACW ou toute autre structure active à l'échelle régionale. La volonté d'ACW d'inclure l'accueil social dans leurs missions appuie la pertinence du présent projet.

Concernant **l'objectif de sensibilisation aux Fermes d'Insertion Sociale**, nous pouvons également considérer qu'il est atteint pour les raisons suivantes :

- Reportages en ferme et guide de bonnes pratiques ont été diffusés. Ils servent d'outils de communication pour témoigner de l'expérience vécue au GALHSFA ;
- Ces outils fournissent des réponses pour des acteurs wallons – agriculteurs et institutions – qui se questionnent sur la mise en place de collaborations identiques en dehors de notre territoire (par exemple, agricultrices du Parc naturel des Plaines de l'Escaut (PNPE), GAL Pays des Tiges et Chavées (GALPTC), agriculteurs présents lors du séminaire sur l'agriculture Sociale...)
- Des structures souhaitent s'investir dans la création d'un cadre Wallon pour l'accueil social à la ferme : Accueil champêtre en Wallonie, l'Agence Wallonne



pour l'Intégration des Personnes Handicapées (AWIPH), Solidarité Alternative Wallonie Bruxelles et l'asbl Nos oignons.

3.2. Analyse du public touché (et sa répartition géographique) au regard du public ciblé par le projet.

a. Du côté des agriculteurs :



Au moment de la rédaction de la fiche projet, nous avons envisagé pouvoir trouver **un agriculteur accueillant pour chacune des six communes** du GALHSFA. Or, il est évident que ce projet agrico-social ne rencontre pas la majeure partie des agriculteurs. Tous les agriculteurs qui ont participé aux accueils avaient l'envie de donner une autre dimension à la ferme qui soit hors des préoccupations économiques dans lesquelles ils sont quotidiennement. Un autre point commun est leur sens de l'accueil et l'envie de partager, de rencontrer et une certaine « fibre sociale ».

La **répartition géographique** telle qu'imaginée ne se vérifie donc pas totalement. Dans les faits, des agriculteurs issus de 5 des 6 communes du GAL ont participé :

5 agriculteurs sur la commune de Bastogne, 2 sur celles de Fauvillers, 1 sur Vaux-sur-Sûre, 1 sur Habay-la-Neuve, et 1 sur Martelange. A noter que pour ce dernier, il s'agissait d'une ferme d'animation avec des chevaux et poney. Il ne s'agissait donc par d'agriculteur au sens strict du terme (plus d'agriculteur sur la commune). Il n'y a pas eu

d'accueil sur la commune de Léglise. Toutefois, un projet d'accueil se réfléchit chez Patricia Bernard – épouse d'agriculteur, qui y voyait la possibilité de créer son propre projet sur l'exploitation agricole. En raison d'étude entreprise, son projet a été postposé.

Quant aux **types d'exploitation** concernés ici, il s'agissait le plus souvent d'élevages bovins intensifs ou extensifs (dont 40% d'élevage de vaches laitières). Un accueil s'est fait dans une ferme d'animation. Deux accueils dans une bergerie, et deux accueils dans un haras.

Nous pensions aussi au départ pouvoir réaliser deux accueils par exploitation agricole. Dans les faits, ce désir ne se vérifie pas toujours. Quelques chiffres pour illustrer les raisons:

- 80% des accueils sont individuels ;
- 10% des agriculteurs ont réitérés l'expérience d'un accueil individuel ;
- 40% des accueils ont été construits sur le long terme, sans date de fin programmée. Les agriculteurs trouvent leur équilibre à accueillir une personne et ne souhaitent pas en accueillir davantage ;
- Sur les 3 agriculteurs toujours en activité, mais pour lesquels un accueil s'est clôturé, 2 souhaitent réitérer l'expérience. Le troisième ne le souhaite plus tant

qu'il n'y a pas de coordinateur pour soutenir la communication avec l'institution et veiller au cadre. Si cette condition est remplie à l'avenir, il se dit aussi favorable à de nouveaux accueils ;

- Lorsqu'un accueil se clôture, c'est une personne à qui l'on dit « au revoir ». L'agriculteur n'a pas tout de suite l'envie de renouer un autre lien. Le besoin de temps entre deux accueils a été exprimé par tous les agriculteurs ayant vécu une fin de projet et exprimant vouloir en revivre un autre.

Des **bénéficiaires supplémentaires** : l'ensemble des membres de la famille de l'agriculteur accueillant. Dans 90% des accueils, il s'agit d'un projet familial.

Citons enfin **que 23 agriculteurs situés hors du territoire du GAL HSFA ont manifesté leur intérêt** pour l'accueil social en ferme alors qu'il n'y a pas encore eu de véritable campagne de sensibilisation ciblée vers les agriculteurs (cfr. annexe IV personnes intéressées en cas de reprise du projet à l'échelle wallonne). Cela appuie notre constat que l'agriculture sociale a du sens. Il y a une demande.

b. Du côté des bénéficiaires sociaux et de leurs institutions.

Dans la fiche projet, le public visé était relativement large. Il était question de « personnes fragilisées », de « personnes socialement défavorisées ». Cette ouverture était voulue dans la mesure où, étant un projet pilote, nous devions pouvoir tester le cadre, dans des contextes différents. De façon légèrement plus ciblée, il était question de « réinsérer des personnes en décrochage social dans le monde du travail ».

Remarque concernant la méthodologie : Très vite, il nous est apparu que les institutions sociales étaient preneuses de ce projet et qu'il nous faudrait **avant toute chose créer une offre d'accueil** auprès des agriculteurs. Nous avons donc privilégié la communication envers ces derniers par diverses actions : envoi d'un courrier et dépliant de présentation aux 526 agriculteurs du GALHSFA ; Article de présentation et appel à partenariat dans le Sillon belge et le Journal du Parc ; relais auprès de partenaires locaux (Force Verte Bastogne, l'Union de Agricultrices Wallonnes – section de Bastogne, Comices agricoles). Lorsque plusieurs accueils étaient en place, nous avons alors ouvert la communication aux institutions (salon du social à Arlon; publication dans Labiso ; article dans la presse locale, ...). Pour 7 agriculteurs sur 10, l'accueil fait partie de leur demande. Dans les 3 autres cas, nous connaissions les agriculteurs via des projets au Parc naturel. Nous sommes partis de la demande de l'institution, et avons cherché l'agriculteur le plus proche qui accepterait ce partenariat.



Secteurs sociaux concernés par les accueils en ferme réalisés :

- 2 institutions du secteur de l'aide à la jeunesse (SAAE l'Etape et Le Vieux Moulin) ; Nombre de bénéficiaires concernés : 3 jeunes.
- 4 institutions du secteur de l'aide aux personnes porteuses de handicap, dont 1 réservée à l'enfance et 3 aux adultes (la Source, Andage, la Maison de Volaville et l'IMP Mes petits). Nombres de bénéficiaires concernés : 4 adultes et 3 jeunes.

Et les autres secteurs ?

D'autres secteurs se sont montrés intéressés au projet après entretien avec le GAL (secteurs et objectifs du projet FIS pour leurs bénéficiaires) :

- le secteur de **l'insertion socio professionnelle** (EFT Habilux et l'OISP La trêve) : Certaines personnes sont très loin de la **réinsertion professionnelle**. Avant de travailler ce volet « économique », il convient de travailler l'insertion « **sociale** ». Apprendre à se lever, être à l'heure, pouvoir apprendre à travailler avec quelqu'un, ... le projet FIS aurait permis la réalisation de ces petits objectifs aux bénéficiaires de ces organismes d'insertion si le projet professionnel à long terme d'un bénéficiaire était le travail de la terre ou au contact d'animaux. Mais cette condition ne s'est pas présentée.
- Le secteur de **l'aide aux personnes en situation de dépendance** (service Espace – Réseau WAB) : l'objectif visé était de permettre à la personne en situation de sevrage de retrouver un rythme (se lever, se déplacer, avoir un objectif dans sa journée, réapprendre à effectuer des tâches, être en relation, ...), dans un milieu favorisant le contact avec la nature et l'animal, en lui permettant de retrouver une place dans la société, de retrouver de la valeur.
- Les services de **première ligne** (CPAS et Plan de Cohésion Social) : l'objectif était avant tout la création de lien social et sortir les personnes d'une situation d'isolement. Notons en revanche que la piste des articles 60/61 a été abandonnées. Le cadre de ces articles était trop rigide et contraignant, tant pour l'agriculteur que pour les partenaires : engagement de la personne via le GAL durant un an? Nécessité de rémunération, Perspective d'engagement de la personne par l'agriculteur au terme du projet ? Aucun agriculteur rencontré n'avait cette attente.
- Les **services d'accrochage scolaire** (Emergence) : retrouver un rythme, se donner des objectifs, reprendre confiance et se valoriser, ...
- Le secteur **d'accompagnement des personnes immigrées** (Initiative Locale d'Accueil) : pour les personnes en attente de régularisation, l'enjeu était la création de lien social et sortir de l'isolement.
- Le Secteur de la **santé mentale** (RéseauLux) : objectif de lien social, valorisation, ressourcement.

Si les collaborations n'ont pas abouti, c'est parce que ces institutions n'ont pas eu, durant le projet, de bénéficiaire au « bon profil » : qui avait l'envie de travailler en ferme, au contact de la nature et des animaux, et pour lequel cet accueil s'inscrivait dans un projet individuel avec l'institution.

Concernant les « **demandeurs d'emplois** » visés dans la fiche, ils n'ont pas été touchés : pas de demande des agriculteurs pour travailler avec ce public ni dans le cadre d'un travail rémunéré – saisonniers. Cela concerne moins notre territoire. Pas de demande non plus au niveau des institutions de ce secteur, même si l'intérêt était avéré comme expliqué ci-dessus.

Ce sont en tout **42 institutions** qui ont manifesté leurs intérêts pour le projet. (cfr annexe IX comptage des indicateurs), dont 16 situées hors du territoire GALHSFA.

Bénéficiaires touchés mais pas envisagés au départ :

- **un jeune de Bruxelles**, placé en SAAE en milieu rural sur le territoire du GALHSFA. Atout pour ce jeune : ressourcement au contact de la nature et création de nouveau lien social, repère positif pour son projet de vie après réintégration familiale.

- **Les chargés de mission d'autres opérateurs**, via un interGal et la mise en réseau du projet via le RwDR.
- **Des étudiants**, futurs travailleurs sociaux, lors de la présentation à l'Institut Cardijn – TP méthodologie – Louvain-la-Neuve.
- **Les intervenants sociaux hors territoire** : 16 intervenants nous ont contactés ces 6 derniers mois pour questionner le cadre éprouvé dans ce présent projet et tenter de s'en inspirer chez eux.
- **Le grand public**, via la projection au cinéma de la vidéo, sur la TV Locale et l'édition du guide de bonne pratique et leur mise en ligne (287 vues cumulées).

3.3. - Impact sur le territoire, sur la population, les publics cibles du GAL

Le projet a permis la **création de 10 collaborations** entre Agriculteurs et institutions sur le territoire du GAL HSFA.

Il a permis au **territoire d'être mise en avant**, par le caractère pilote du projet.

Les accueils en ferme ont été possibles par la **mise en place** :

- **D'encadrement humain** : mise en liaison, suivi continu, formation sous forme de supervision à la carte et évaluation de l'accueil par la chargée de mission ;
- Mise en **réseau** des acteurs via les réunions du groupe de travail ;
- D'encadrement **administratif** (convention de partenariat) ;
- D'une **prise en charge des assurances** pour couvrir les accueils en ferme.



Bénéfices pour les agri-tuteurs, pour les agri-aidants et leurs institutions du territoire.

a. Du côté des agriculteurs :

- L'accueil rompt le sentiment de solitude que l'agriculteur éprouve parfois dans son travail ;
- Il rompt également la routine et redynamise la personne ;
- L'agriculteur est reconnu, son travail est **valorisé** via l'intérêt témoigné par la personne accueillie ;
- Souvent, il exprime avoir le sentiment d'apporter « un supplément d'âme » à son exploitation, en ouvrant sa grange à une personne fragilisée, le temps d'un après-midi, et en contribuant à son épanouissement ;
- L'ensemble des membres de la famille de l'agriculteur est impliqué dans l'accueil, dans cette rencontre de la différence de parcours de vie qui interpelle.

- La personne accueillie peut devenir autonome sur la réalisation de certaines tâches. L'aide apportée à l'agriculteur est alors bien réelle.
- L'amélioration de leurs **compétences** (au niveau de l'accueil) par la réalisation de supervision et réunion de suivi.

« Les jours où Jean-Pol vient travailler avec nous, le plaisir au travail est là, est partagé... ça nous redynamise et on a le sentiment de faire du bien à quelqu'un, de contribuer à son épanouissement ».

« Cette expérience d'accueil a été un enrichissement humain... pour toute la famille ! »

b. Du côté de la personne accueillie :

- Cette expérience est toujours décrite comme étant « sa bouffée d'air », « sa bulle » ;
- Le contact avec l'animal crée des bénéfices affectifs et émotionnels ;
- Le travail physique, dans un cadre naturel, apporte aussi un sentiment de bien-être augmenté « **je suis bien avec les animaux et j'aime bien travailler ensemble** » ;
- Pour une personne atteinte d'un handicap ou en cours de réinsertion socioprofessionnelle, cela apporte le sentiment d'être « comme tout le monde » par le biais du travail ;

Ses capacités et son autonomie sont stimulées par la réalisation de tâches précises ;

- Ces stimulations peuvent se **répercuter dans d'autres contextes** de vie (exemples : plus de dynamisme lors des ateliers en institution, reprise de la recherche de stage ou d'emploi, etc.) ;
- Par la création de nouvelles relations, nouées sur le court ou le moyen terme, la personne se réinsère **socialement**. Elle se crée de nouveaux repères qui l'aideront dans ses choix futurs ;
- Augmentation du bien-être général (impacts psychologique et physique).

c. Du côté de l'institution :

- Ce projet d'accueil et de collaboration permet à l'institution d'individualiser l'aide offerte à ses bénéficiaires en fonction de leurs besoins spécifiques ;



- Ce que vit le bénéficiaire de cet accueil en dehors de l'institution l'affecte généralement positivement et cela se répercute parfois dans la dynamique de groupe institutionnelle.

Impacts attendus mais pas atteint via ce projet : « la valorisation économique de publics défavorisés », « la possibilité de revenus complémentaires ou d'emplois pour les jeunes, les femmes, les demandeurs d'emplois ». Ces impacts économiques n'étaient pas attendus par les partenaires locaux. Toutefois, des pistes sont à envisager ici en cas de reprise du projet à l'échelle wallonne (cfr. 6. Conclusions, recommandations et perspectives).

3.4. Intégration du projet dans le territoire : collaboration, partenariat, opérateurs

Le cadre a été construit en fonction des attentes et besoins des partenaires du territoire. Il s'est questionné en groupe de travail (cfr. point 2.3.a).

Tous les agriculteurs et les institutions sociales du territoire ont eu la possibilité d'intégrer le projet (courriers individuels aux agriculteurs, entretien avec les institutions en phase 1 du projet, actions de communication dans la presse spécialisée et la presse locale). Les partenariats se sont mis en place après analyse des demandes de chaque institution et chaque famille d'agriculteur. Ils ont été mis en lien lorsque les objectifs convergeaient.



Il n'y avait pas d'opérateur autre que le GALHSFA.

3.5. Indicateurs : Analyse des différences entre les résultats obtenus et les résultats projetés

Le détail du comptage des indicateurs se trouve en annexe X.

3.5.1 Indicateurs de réalisation/suivi :

Indicateurs quantitatifs	Unité	Réalisé au 30/06/14	Objectif final
Nombre de réunions de sensibilisation organisées	Nbre	16*	3
Nombre de visites de terrain réalisées	Nbre	2	1
Nombre de nouveaux réseaux créés	Nbre	2**	1
Nombre de contacts sociaux établis	Nbre	42***	12
Nombre d'agriculteurs contactés	Nbre	551****	30
Nombre de support de communication créé	Nbre	5*****	1

Commentaires :

- Tous les indicateurs de réalisation ont été dépassés ;
- Réseaux créés : 1 sur le territoire du GALHSFA et 1 sur le GALPTC. Dans le cas de ce dernier, ce n'est pas nous qui l'avons créé, mais notre expérience qui a suscité l'envie d'étendre leur projet jardin. Nous les avons accompagnés dans leurs réflexions pour constituer leur réseau ;
- Agriculteurs contactés : les 526 agriculteurs du GALHSFA + 25 agriculteurs intéressés hors territoire (GALPTC, PNPE, et ceux présents au séminaire « agriculture sociale » ou nous ayant contactés) ;
- Support de communication : seule une plaquette de présentation était prévue. Nous avons augmenté ce volet, conscient que le projet, pour se pérenniser, aurait besoin de témoignages concrets : 2 dépliants de présentation, 2 reportages en ferme + une version courte traduite en anglais, un guide de bonnes pratiques.

3.5.2. Indicateurs de résultats/impact :

Indicateurs quantitatifs	Unité	Résultat au 30/06/14	Objectif final
Nombre de partenaires impliqués dans le projet	Nbre	16*	15
Nombre d'expertises réalisées	Nbre	1	1
Nombre de formations dispensées	Nbre	29**	6
Nombre d'agriculteurs impliqués dans le projet	Nbre	10	6
Nombre de personnes insérées en ferme	Nbre	10	12
Nombre d'articles de presse publiés	Nbre	17***	3
Nombre de diffusion de la vidéo	Nbre	37	0
Nombre de lecture en ligne de la vidéo	Nbe	199****	0
Nombre de diffusion de la publication	Nbe	388*****	0

Commentaires :

- Un seul objectif final n'a pas été atteint : celui du nombre de personnes insérées en ferme. Il est de 10 au lieu des 12 personnes attendues. Cela s'explique par la difficulté d'établir un cadre pour mettre en place les premiers accueils. Un temps considérable a dû être consacré à l'analyse des risques (étude juridique – cas des assurances), notamment, ainsi qu'à la nécessité d'organiser une vaste campagne de communication vers les agriculteurs. Toutefois, les 10 personnes insérées nous permettent des apprentissages suffisants pour rendre compte de l'intérêt de l'accueil social en ferme.
- Les « formations » se sont faites sous forme de supervision en ferme, en fonction des difficultés vécues et des demandes des partenaires. Les réunions en groupe de travail contribuaient aussi à cette formation. Elles n'ont pas été comptabilisées ici, mais dans les indicateurs de réalisation.
- Concernant la communication, peu d'actions étaient prévues. Comme déjà évoqué dans l'analyse du précédent tableau, cela nous semblait important pour donner une chance à ce projet de s'étendre à d'autres acteurs et d'autres territoires.
- Vidéo et publication n'étaient pas prévues dans la fiche projet. Les bénéficiaires du projet revêtant un caractère relationnel, social, ces outils de communication étaient une nécessité pour favoriser la transmission de pratique et tenter une pérennisation du système.
- Le nombre de consultations en ligne de la vidéo (199) et de la publication (88) nous confirment qu'il y a un intérêt pour le projet.

3.5.3. Les indicateurs qualitatifs :

Ces indicateurs ont été évalués au travers d'entretiens semi-directifs lors des clôtures des accueils en ferme (très insatisfait – insatisfait – satisfait – très satisfait).

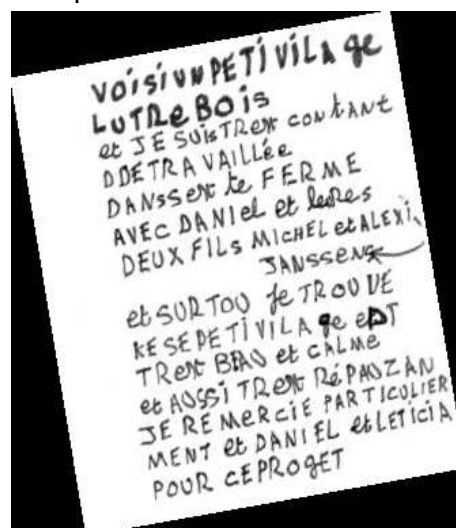
- **Degré de satisfaction des agriculteurs :** très satisfaits

Ils ont exprimé les bénéfices apportés par l'accueil (voir 3.3). Ils insistent sur l'importance du service apporté par le GAL : leur avoir communiqué l'existence du projet ; les avoir mis en lien avec un bénéficiaire ; avoir mis en place un suivi pour soutenir la communication et mener à bien leurs projets. Les agriculteurs se sont dits rassurés par la disponibilité de la coordinatrice. Deux accueils ont été satisfaisants (chez Mr Duray - déçu de la collaboration avec l'institution – et chez Mme Frippia – le premier accueil difficilement éprouvé). Cela dit, avoir pris le temps d'évaluer cet accueil avec l'agricultrice et tenir compte de toutes ses recommandations pour construire un cadre a redonné de la satisfaction à un accueil insatisfaisant.

- **Degré de satisfaction des organismes sociaux accompagnateurs :** très satisfaits.

Ils insistent sur l'importance qu'il y ait un opérateur qui pose le cadre et les mette en lien avec les agriculteurs. Les organismes extérieurs au territoire se disent aussi très satisfaits des outils de communication mis en place.

- **Degré de satisfaction des « personnes défavorisées » ayant participé au projet :** très satisfaites (cfr témoignages vidéo et publication).
La valorisation apportée par l'accueil est importante.



- **Diversité du réseau constitué** : satisfaisante.

Satisfaisante pour permettre d'éprouver ce projet et poser un cadre. Le réseau aurait pu être plus diversifié par la réalisation d'accueil dans d'autres secteurs sociaux. Mais nous n'avions pas de prise sur cette demande.

- **Amélioration des compétences des agriculteurs** : Difficilement évaluable.

Il apparaît toutefois que 60% des agriculteurs ont demandé une supervision, en plus des réunions prévues dans le suivi habituel, pour les soutenir dans l'accueil. Une agricultrice nous a confié avoir appris à se respecter et se trouver une place dans l'exploitation, au travers du projet d'accueil et de l'encadrement apporté. Deux agriculteurs nous ont exprimé avoir appris à communiquer autrement, à s'être ouverts, au travers des suivis.

- **Amélioration des relations ruraux/néoruraux** : pas évalué lors des entretiens.

Toutefois, il est à noter que des agriculteurs et des institutions situées à moins de 3 km l'un de l'autre ne seraient pas entré en contact sans ce projet. Aussi, le reportage sur les accueils en ferme véhicule une image positive du monde agricole.

4. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ET SOLUTIONS APPORTÉES.

a. Attendre l'étude juridique pour se lancer ?

La question des assurances dans le cadre d'accueil à la ferme a été la première difficulté importante du projet. Couvrir le danger à la ferme était un « stress » important du côté des agriculteurs et du GAL. La solution a été de commander une étude juridique relative aux couvertures d'assurances à souscrire pour cette expérience pilote. Par mesure de prudence vis-à-vis des publics cibles, le GAL a fait le choix d'attendre de disposer des conclusions de cette étude avant de démarrer les accueils.

Les agriculteurs se sentaient rassurés de l'encadrement amené. La solution apportée dans le cadre de ce projet a été de ne prendre aucun risque et de prendre en charge le coût des assurances complémentaires recommandées par l'étude. Dans une perspective de pérennisation, il conviendra de soulever également cette question du financement des assurances (cfr. point 6.).

b. Un premier accueil difficile...

Le premier accueil testé a été éprouvé difficilement par toutes les parties : agriculteur, institution et chargé de mission du GAL. Cela, dans un moment où peu d'acteurs portaient le projet et où subsistait beaucoup d'incertitudes face au cadre. Avec l'engagement d'un nouveau chargé de mission, nous sommes partis des insatisfactions de ce test pour construire un modèle sur base de ce qui a manqué durant le premier accueil. Cela a notamment encouragé l'agricultrice à se lancer dans un nouvel accueil.

c. L'encadrement exige une disponibilité importante

S'agissant de mener une expérience pilote, pour laquelle tout est à construire (cadre, réglementation, fonctionnement), un mi-temps pour assurer la coordination s'avère insuffisant : le temps nécessaire pour assurer le suivi en ferme est en outre plus important que prévu.

d. Difficulté de recrutement des agriculteurs accueillant

Ça a été la difficulté la plus importante du projet.

Le contexte agricole du GALHSFA se caractérise par une faible diversification des fermes (essentiellement élevage bovins). Cela conditionne la proportion des agriculteurs partenaires du projet, même s'il y a place pour un projet d'accueil dans ce type de ferme aussi (exemple : chez Sizaire). Le recrutement des agriculteurs a été une difficulté importante durant tout le projet. Lors de nos entretiens réalisés auprès d'eux, nous avons pris conscience que, dans des exploitations de taille importante, dans lesquelles le travail est fortement mécanisé, les agriculteurs perçoivent difficilement les tâches qu'ils pourraient confier à la personne à accueillir. C'est pourquoi, au niveau des outils de communication envisagés, il nous semblait important que des fermes de taille relativement importantes soient représentées. Il fallait qu'il y ait des témoignages, des agriculteurs qui s'expriment sur le sens de leur démarche et montrent comment l'accueil se déroulait concrètement.

Ces outils de communication « vivants » ont été réalisés, alors que nous avons mis une fin au lancement de nouveaux accueils tests. Mais le nombre de consultations en ligne de la publication et de la vidéo et les acteurs qui nous contactent ensuite, en dehors du territoire indiquent qu'il y a un intérêt.

Avec le recul, la difficulté de recrutement des agriculteurs a été un atout pour le projet. Cela a permis de prendre le temps d'effectuer un suivi de proximité. Dans une phase pilote, il convenait de prendre ce temps à la fois pour s'assurer du bon déroulement des accueils, mais également pour en analyser les différentes dimensions. Le fait que le réseau se soit constitué progressivement a donc été une opportunité favorable à la construction du cadre.

5. AVIS SUR LA PERTINENCE DE CE TYPE DE PROJET, DE SON IMPACT ET DE SA PERENNISATION.

- **Pertinence du projet en regard de ses impacts sur les publics du GAL :** Agriculteurs et Institutions ne se seraient pas rejoints sans ce projet. La création de lien social en milieu rural est avérée. Des accueils se prolongent alors que le projet se clôture. Les bénéfices pour les partenaires sont multiples (point 3.3) ;
- **Pertinence du projet de par son caractère pilote :** il illustre bien la méthode bottom-up de LEADER. En partant d'une demande locale, un projet innovant est testé sur un territoire limité. En cas de pertinence, des pistes sont envisagées pour reproduire l'expérience dans d'autres territoires. C'est le cas du présent projet qui a démontré l'existence d'un potentiel de développement

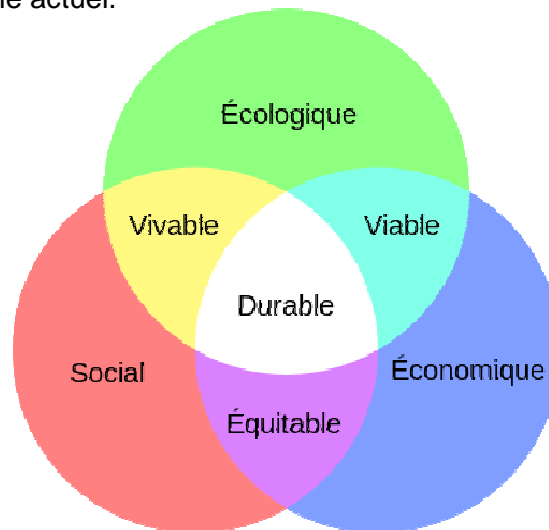


en Wallonie et qu'un cadre peut être créé, à l'échelle régionale, sur base de celui éprouvé localement ;

- **Pertinence du projet au regard des nouvelles expériences menées ailleurs :** L'expérience menée ici encourage d'autres acteurs à lancer leurs initiatives d'accueil social en ferme (GALPTC, ASBL Amarrage et Nos oignons, PNPE). Publication et reportage vidéo assurent déjà en partie la pérennisation du projet ;
- **Pertinence du projet au regard de sa pérennisation :** Accueil Champêtre en Wallonie, partenaire méthodologique depuis le début du projet, souhaite toujours inclure le volet de l'accueil social dans ses missions. Cette reprise est espérée, mais nous ne la maîtrisons pas.
- **Pertinence du choix du territoire ?** Le territoire du GALHSFA se caractérise par une agriculture peu diversifiée (essentiellement l'élevage bovin), et fortement mécanisée. Tester une expérience pilote d'insertion sociale en ferme dans un tel contexte permet de garantir, en cas de succès, de la faisabilité à d'autres régions agricoles. Dans les régions de cultures, par exemple, le besoin en main d'œuvre est plus important ; les tâches manuelles sont multiples, le potentiel d'accueil est certainement plus important qu'en région d'élevage intensif. Par exemple, les maraichers ont besoin de travailleurs saisonniers. Cela peut favoriser le partenariat avec les institutions de l'aide à la jeunesse et l'emploi d'étudiants jobistes (cfr. modèle GALPTC – voir rapport d'activité n°11 – 1^{er} semestre 2014).

6. CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES.

- Lorsque l'on parle du **développement durable**, **trois piliers** sont communément envisagés : l'économique, l'écologique, le social. En agriculture, il est souvent question des 2 premiers piliers, le troisième étant souvent laissé de côté. Ils sont pourtant tous liés et interdépendants. Grâce à ce projet pilote, les fermes d'insertion sociale viennent **réintroduire** ce dernier **ensemble** pour questionner le modèle agricole actuel.



- Le projet des fermes d'insertion sociale, mené sur le territoire du GALHSFA a mis en évidence la **pertinence d'une collaboration entre l'agriculture et le social**. Par l'expérimentation de 10 accueils sociaux en ferme, nous avons mis en avant les bénéfices que les partenaires pouvaient tirer de ces expériences (point 3.3).
- Un **cadre a été éprouvé** localement. Il est **diffusé** au travers d'une publication permettant aux acteurs ayant envie de reproduire ces expériences d'y trouver des repères.
- Nous mettons en avant **l'absence de cadre Wallon** pour l'accueil social en ferme. Pourtant, des agriculteurs se lancent chaque année dans cette aventure. Mais avec quels **risques** ? En cas d'accident lors de l'accueil, des **conséquences financières et humaines lourdes** à assumer sont à craindre. De plus, sans coordinateur, les relations avec les institutions sociales – dans d'autres logiques de fonctionnement que l'agriculteur – sont parfois délicates à gérer. Il y a un potentiel pour cette forme d'agriculture sociale ! Il est vrai que ces projets d'accueil ne rencontreront pas l'intérêt de la majeure partie des agriculteurs wallon. N'en va-t-il pas de même pour le cas des fermes pédagogiques ?! Pour ceux qui souhaitent développer cette activité, il serait dommageable de ne pas prévoir de cadre et de structures portantes.
- **Sans cadre** clair, nous soulevons aussi trois **risques** pour les personnes (Cfr. point 2.2.c), notamment des discriminations potentielles des bénéficiaires et le manque d'intégration de l'accueil dans un projet institutionnel individualisé.
- Il y a une **demande wallonne**, mais il faudra être stratégique pour **identifier les agriculteurs**. C'est pourquoi, il nous paraît essentiel que le coordinateur wallon

soit un **opérateur associé au monde agricole**. Il doit connaître les réalités de terrains des agriculteurs. C'est d'ailleurs un facteur de réussite du modèle flamand chez nos confrères de l'asbl Steunpunt Groene Zorg, qui sont à plus de 700 lieux d'accueil en ferme. Nous avons 10 années de retard...

- Ce projet doit être **porté par le secteur agricole**, mais cela ne peut se faire qu'en étroite collaboration avec le secteur social. Au niveau structurel, l'encadrement et le soutien financier des administrations wallonnes en charge de l'agriculture (DGO3) et des affaires sociales (DGO5) serait particulièrement intéressant.
- Pour trouver un opérateur devant remplir un rôle nouveau, il est moins coûteux pour la société de **s'appuyer sur des organismes existants** quand cela se justifie (missions compatibles, publics cibles identiques, etc.), plutôt que de créer une nouvelle structure. Cela permet aussi de réaliser des économies d'échelles (au niveau du financement des assurances par exemple, en regroupant les fermes à couvrir). C'est pourquoi **ACW** est la **structure** que nous avons identifiée comme étant la plus **stratégique** pour reprendre ce projet à l'échelle Wallonne.



Elle encadre déjà l'accueil en ferme à deux niveaux. L'intégration du volet social a donc du sens.

- Nous insistons sur l'importance d'un **encadrement tridimensionnel** (2.2 cadre juridique, économique et humain), avec une vigilance particulière relative aux couvertures **d'assurances** à souscrire et à la mise en place d'un **suivi** régulier et de **proximité** en ferme. Notons que dans le présent projet, ce suivi était très important. A plus large échelle, cela est difficilement tenable. Il faudra donc des opérateurs de terrain et une responsabilisation des référents institutionnels des bénéficiaires sociaux (l'éducateur, le travailleurs social, ...).
- Ces **opérateurs de proximité** pourraient être **des services sociaux existant**. Nous attirons l'attention sur le caractère **trans-sectoriel** que la structure choisie doit avoir (pouvoir traiter tant des demandes de l'aide à la jeunesse, de l'insertion socio-professionnelle, etc.).

Un premier sondage a été fait auprès de la province du Luxembourg (auprès du Député provincial en charge de l'agriculture, René Collin, en avril 2014). En Flandre, **l'opérateur de proximité est provincial**. Au sud du pays, le fonctionnement des provinces est différent. Mais cette **piste est ouverte**. Cela demanderait un travail de réflexion inter-provinces, mais deux interventions pourraient être envisagées : dans le financement des assurances « bénévoles » (extension de leur cadre actuel pour le rendre accessible aux FIS) ; et le

financement de temps de travail pour des travailleurs sociaux déjà actifs au niveau provincial et qui joueraient ce rôle d'acteur de liaison et de suivi.

- Cette **reprise** pourrait se faire par étapes **intermédiaires**, par une « **recherche action** », alliant études et nouveaux accueils. Celle-ci permettrait, sur un nouveau territoire test plus étendu (à l'échelle d'une province par exemple), de lancer de nouveaux accueils ; de faire évoluer le cadre d'accueil en fonction des besoins, de définir une organisation structurelle, tant en interne, qu'en articulation avec les différents niveaux de pouvoirs et opérateurs de terrain ; d'évaluer le potentiel d'offre d'accueil à l'échelle de la région.

Un **groupe de travail** constitué d'agriculteurs et institutions participants aux accueils, mais aussi représentants des différents secteurs sociaux pourrait-être pertinent pour envisager un cadre suffisamment large. Différentes questions devront y être débattues, notamment les différentes formules d'accueils acceptées (individuel, de groupe, avec hébergement, ...), les articulations entre partenaires, les sources de financement, les rémunérations éventuelles, etc.

- Pour illustrer nos propos, nous proposons à la page suivante une ébauche de schéma de structure, qui permettrait de mettre en place un système régional pour l'accueil social en ferme. C'est à différents niveaux qu'il faudra penser le cadre (organisation, suivi, financement, cadre légal et institutionnel).

Pouvoir subsidiant

Région Wallonne

Agriculture	Sociale
<ul style="list-style-type: none">- Financement de la structure coordinatrice du système (ACW ?) ;- Financement des assurances (extensions RC agricole – économie d'échelle) ;- Financement éventuel des mesures compensatoires pour les agriculteurs	<p>2 financements éventuels</p> <ul style="list-style-type: none">- Du temps de travail supplémentaire alloué aux institutions sociales pour effectuer le suivi en ferme ;- Si rémunération de l'agriculteur, rémunération du bénéficiaire ? Porte ouverte à des cadres différents en fonction du secteur social ?



Structure coordinatrice

Accueil Champêtre en Wallonie

- Définition du cadre légal, administratif et humain ;
- Centralisation des offres d'accueil en ferme et communication aux opérateurs de proximité compétents ;
- Communication/sensibilisation aux FIS ;
- Mise en réseau et formation des agriculteurs ;

Opérateurs de proximité



Piste du niveau provincial	Piste du niveau provincial
<ul style="list-style-type: none">- Financement des assurances pour couvrir les bénéficiaires- Intervenants sociaux pour effectuer l'accompagnement en ferme	<ul style="list-style-type: none">- Financement des assurances pour couvrir les bénéficiaires- Intervenants sociaux pour effectuer l'accompagnement en ferme



Opérateurs de terrain



Accueils sociaux en ferme
<ul style="list-style-type: none">- Collaboration entre agriculteurs et institutions sociales



- La question du **financement ou non des agriculteurs** reste ouverte. En Flandre, l'agriculteur reçoit une subvention de 40€ par jour d'accueil. Cela peut être perçu comme une **mesure compensatoire** par jour d'accueil, pour compenser la perte de productivité de l'exploitation agricole pour cette journée, causée par le temps consacré à l'accompagnement et la prise en charge d'une personne extérieure. L'avantage que nous y voyons est la **reconnaissance** de la société pour le **rôle social endossé par l'agriculteur**. Cela n'est pas négligeable. Toutefois, les partenaires locaux s'inquiètent que ces orientations soient choisies après la reprise du projet. Seul un agriculteur partenaire actif au projet (sur 5 questionnés à ce sujet) serait favorable à cette mesure. Un agriculteur nous faisait le commentaire suivant :

« pourquoi je toucherais quelque chose pour l'accueil fournit à la personne, alors que cette personne vient elle aussi fournir un «travail». C'est du donnant-donnant. Et cette mesure compensatoire viendrait créer un déséquilibre, selon moi ».

Ce subventionnement n'est apparu qu'après quelques années de fonctionnement du côté des Groene Zorg. Nous recommanderions donc de ne pas lancer directement ce subventionnement en cas de reprise, mais d'en tenir compte dans les enveloppes budgétaires demandées. Cela **doit encore être débattu en groupe de travail**. Plus largement, la Fédération Wallonne de l'Agriculture devrait être interrogée, le cas échéant.
- Si aucune reprise n'est amorcée rapidement, trois risques nous paraissent probables :

 - Aboutir à un **cadre pour l'accueil en ferme qui serait différent en fonction des secteurs** : des initiatives se font au niveau communautaire (par exemple : l'aide à la jeunesse) et au niveau régional (ex : l'Awiph) et peut-être même au niveau fédéral. Un agriculteur qui accueillerait le mardi un jeune et le vendredi un adulte handicapé se retrouverait avec des démarches administratives différentes, des interlocuteurs et un mode de fonctionnement différent. **L'enjeu pour un cadre Wallon : décroiser les secteurs.**
 - **Les initiatives en partances des institutions sociales prendront-elles suffisamment en compte les réalités de terrain des agriculteurs ?** Se souciera-t-on de leur formation et de leur protection ? Disposeront-ils d'un encadrement et d'un suivi ?
 - **Dispersion des moyens** – manque de synergie si les initiatives fleurissent d'un peu partout sans coordination. Des économies d'énergie et d'argent sont à faire s'il y a une réelle coordination.
- Concernant les différents acteurs mobilisables en cas de projet à l'échelle wallonne (ACW, SAWB, AWIPH, Amarrage, ...cfr annexe IV), tous semblent conscients de ces trois risques. Il est essentiel en cas de projet à l'échelle wallonne que les secteurs agricole et social (dans sa diversité) soient partenaires et que la réflexion menée soit **interdisciplinaire**.
- Enfin, un changement de terminologie est conseillé pour s'aligner sur le contexte international des « **soins verts** ». Il serait toutefois pertinent d'appuyer l'aspect agricole dans la formule à créer (cfr. p 46 « les concepts de l'agriculture sociale et de soins verts – publication « agriculture et social... » - Annexe III).

- La reprise du projet à l'échelle wallonne dépendra beaucoup d'ACW (se dégager du temps pour construire un nouveau projet à plus large échelle) et de l'administration (croire en la pertinence et dégager un budget suffisant pour pérenniser ce système). Bien que le projet se clôture au niveau du GALHSFA, nous resterons disponibles pour **faire valoir la pertinence du système à mettre en place au niveau régional**. Une réunion de concertation est prévue en fin de projet Leader avec ACW et des partenaires potentiels identifiés. La piste du **nouveau Plan de Développement Rural** (PwDR - Mesure 16.9) est privilégiée pour un nouveau projet. Nous resterons disponibles pour appuyer ACW dans ses démarches pour faire valoir cette reprise. D'autres intervenants se mettent en route pour déposer un projet. Ils ont bien saisi la nécessité que ce soit un organisme agricole qui assure la coordination à une large échelle. Le projet est à construire sur base de partenariats.

7. BILAN FINANCIER ET ADEQUATION DES BUDGETS DEMANDES ET UTILISES OU NON.

BILAN FINANCIER										
montants à 100%										
BUDGET PREVU PDS		BUDGET MODIFIE*	Dépenses réelles	Montants refusés	Dépenses subventionnables	D.G.A.R.N.E.	FEADER	part locale	solde (100%)	solde (90%)
POSTE	montant									
personnel	34.700,00	36.760,09	36.919,10	159,00	36.760,09	16.542,04	16.542,04	3.835,01	0,00	0,00
<i>Rémunérations</i>	32.450,00	34.972,26	35.091,66	119,40	34.972,26	15.737,52	15.737,52	3.616,63	0,00	0,00
<i>secrétariat social</i>	1.250,00	1.326,15	1.326,15	0,00	1.326,15	596,77	596,77	132,61	0,00	0,00
<i>assurances/service médica</i>	1.000,00	461,69	501,29	39,60	461,69	207,76	207,76	85,77	0,00	0,00
Fonctionnement	15.700,00	11.214,18	11.307,97	93,79	11.214,18	5.046,38	5.046,38	1.215,21	0,00	0,00
<i>frais de déplacement</i>	5.000,00	3.054,62	3.063,92	9,30	3.054,62	1.374,58	1.374,58	314,76	0,00	0,00
<i>locaux, téléphonie/Internet</i>	3.500,00	1.532,24	1.616,73	84,49	1.532,24	689,51	689,51	237,71	0,00	0,00
<i>fournitures - copies</i>	3.500,00	2.276,88	2.276,88	0,00	2.276,88	1.024,59	1.024,59	227,69	0,00	0,00
<i>frais de réunions</i>	500,00	512,97	512,97	0,00	512,97	230,84	230,84	51,30	0,00	0,00
<i>frais de terrain</i>	3.200,00	3.837,47	3.837,47	0,00	3.837,47	1.726,86	1.726,86	383,75	0,00	0,00
Consultance	9.000,00	8.146,25	8.146,25	0,00	8.146,25	3.665,81	3.665,81	814,63	0,00	0,00
<i>conseils juridiques</i>	8.000,00	7.925,00	7.925,00	0,00	7.925,00	3.566,25	3.566,25	792,50	0,00	0,00
<i>traduction</i>	1.000,00	221,25	221,25	0,00	221,25	99,56	99,56	22,13	0,00	0,00
Promotion	9.500,00	12.779,48	12.779,48	0,00	12.779,48	5.750,77	5.750,77	1.277,95	0,00	0,00
<i>flyers</i>	3.500,00	1.164,67	1.164,67	0,00	1.164,67	524,10	524,10	116,47	0,00	0,00
<i>promotion du projet</i>	6.000,00	11.614,81	11.614,81	0,00	11.614,81	5.226,66	5.226,66	1.161,48	0,00	0,00
<i>vêtements de travail prom</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	68.900,00	68.900,00	69.152,79	252,79	68.900,00	31.005,00	31.005,00	7.142,79	0,00	0,00

Comme en atteste le tableau de synthèse des dépenses, en regard des budgets demandés, les coûts du projet avaient été particulièrement bien évalués dans la fiche-projet. Celle-ci ayant fait l'objet de deux phases successives, les frais de personnel et fonctionnement ont pu être évalués avec précision. De petites modifications budgétaires mineurs ont été sollicitées en cours de réalisation : les frais de fonctionnement étaient légèrement sur évalués ; à l'inverse, le budget « frais de personnel » a dû être un peu augmenté (du fait de la prolongation du projet en 2014 notamment). L'enveloppe relative aux actions de communication a également dû être renforcée.

Pour le reste, il est à souligner que le taux de consommation est de 100,0 %, et que les dépenses refusées représentent moins d'un demi pourcent du budget global (0,38 % exactement).

8. ACTIONS DE COMMUNICATION MENEES DANS LE CADRE DU PROJET

Outre un reportage vidéo et l'édition d'une publication servant de référence (annexe III). Une vingtaine d'articles de presse ont également été réalisés tout au long du projet, dans l'objectif de recruter des partenaires sur le territoire du GAL HSFA (durant la phase 1) et de faire connaître cette possibilité d'agriculture sociale (phase 2) au-delà du territoire.

Dates	Description des actions de communication
Avril 2011	Présentation du projet dans « nos dernières réalisations », paru dans « Le Journal du Parc », avril 2011, p.4.
2 ^e trimestre 2011	Présentation du projet dans « Positionnement des territoires ruraux face à la globalisation », paru dans « Ruralités », magazine n°10 du réseau wallon de Développement Rural, 2 ^e trimestre 2011, p.9.
22,23 et 24 juillet 2011	Foire agricole et forestière de Libramont. Les dépliants de présentation du projet étaient disponibles sur le stand ACW ainsi que sur celui de la Fédération de Parcs naturels de Wallonie.
14 octobre 2011	« Au GAL Haute-Sûre forêt d'Anlier, le projet Fermes d'Insertion Sociale », le Sillon belge, 14/10/11, p.10.
19 novembre 2011	« Faire de sa ferme un lieu d'insertion », l'Avenir du Luxembourg, 19/11/11, p.17.
Mars 2012	Présentation du projet dans « nos dernières réalisations », « Des agriculteurs actifs dans le secteur social », paru dans « Le Journal du Parc », mars 2012, p.4.
mai 2013	« des agriculteurs actifs dans le secteur social », News letter des Parcs naturels de Wallonie, mai 2013.
31 mai 2013	« Les fermes d'Insertion Sociale », Carnet de campagne, invitation à la projection du 18 juin, le Sillon Belge.
14 juin 2013	« Les fermes d'Insertion Sociale », Carnet de campagne, invitation à la projection du 18 juin, le Sillon Belge.
Juin 2013	Labiso n°146 « Fermes d'insertion sociale – s'insérer au contact de la nature », Alter écho, 20p., juin 2013.
Juin 2013	« agriculture et social – une alliance qui a du sens – Les fermes d'insertions sociales – guide pour un accueil en ferme réussi », GAL HSFA, 52 p., juin 2013.
Juin 2013	« ça bouge dans les groupes de travail – agriculture multifonctionnelle », compte rendu du séminaire agriculture sociale du 2 mai et mise en ligne de la vidéo et publication, News letter du RwDR, juin 2013.
13 juin 2013	« un accueil à la ferme qui change la vie », L'Avenir du Luxembourg –13 juin 2013, p16.
18 juin 2013	« Les fermes d'insertion sociales sont à découvrir ce mardi », L'Avenir du Luxembourg – 18 juin 2013, p 7.
18 juin 2013	« un accueil à la ferme qui peut changer la vie », l'Info de la région, n°25, 18 juin 2013.
18 juin 2013	« un accueil à la ferme qui change la vie », projection du reportage sur les accueils en ferme vécus dans le cadre du programme LEADER, cinéma Le Foyer à Habay-la-Vieille.
Avril 2014	« Les fermes d'Insertion Sociale, un projet pilote qui espère s'étendre », http://www.reseau-pwdr.be/menu-de-gauche/projets.aspx
Juin 2014	« Des fermes comme lieu d'insertion sociale », dans « développement économique et social dans les Parcs naturels de Wallonie – 5 années de projet », Fédération des Parcs naturels de Wallonie, juin 2014, p15.
18/07/2014	« Fermes d'Insertion Sociale » - présentation du projet dans « 2007-2013 - Le développement rural en projets » - édité par le RwDR. Mise en ligne sur www.ruralites.be ou via ce lien http://www.reseau-pwdr.be/articles/le-d%C3%A9veloppement-rural-en-projets.aspx

9. ANNEXES

Annexe I : Convention de partenariat

Annexe II : Etude juridique relative aux couvertures d'assurances

Annexe III : Publication « Agriculture et social, une alliance qui a du sens – Les Fermes d'Insertion Sociale – Guide pour un accueil en ferme réussi »

Annexe IV : Liste des personnes intéressées par un reprise des FIS.

Annexe V : Dépliants de présentation du projet

Annexe VI : Compte rendu du séminaire sur l'Agriculture Sociale.

Annexe VII : Rapport d'activité n°7, p 3 et 4 relatives à la reformulation de la fiche projet

Annexe VIII : Justificatif du comptage des indicateurs

Annexe IX : Quelques articles de presse pour illustrer

Annexe I :

Convention de partenariat

Annexe II :

Etude juridique relative aux couvertures d'assurances

Annexe III :

**Publication « Agriculture et social, une alliance qui a
du sens –
Les Fermes d'Insertion Sociale – Guide pour un
accueil en ferme réussi »**

Annexe IV :

Liste des personnes intéressées par un reprise des FIS.

Annexe V :

Dépliants de présentation du projet

Annexe VI :

Compte rendu du séminaire sur l'Agriculture Sociale.

Annexe VII :

Rapport d'activité n°7, p 3 et 4 relatives à la reformulation de la fiche projet

Annexe VIII :

Justificatif du comptage des indicateurs

Annexe IX :

Quelques articles de presse pour illustrer